

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

CAMAIEU  
(Eurolist)

Par courrier du 6 mars 2008, complété par un courrier du 7 mars, la société Merrill Lynch International (MLFC 2 King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 février 2008, le seuil de 5% du capital de la société CAMAIEU et détenir à cette date 332 800 actions CAMAIEU représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 4,28% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CAMAIEU en couverture d'instruments financiers dérivés pour compte de tiers et pour compte propre.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 5 mars 2008, 332 622 actions CAMAIEU représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 4,28% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 060 204 actions représentant 7 774 310 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.